



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64608

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

La réforme territoriale, tant au niveau départemental que régional, qui va se mettre en place en janvier 2010 devrait offrir des services largement spécialisés dans les domaines du sport, de la jeunesse, et de la cohésion sociale auxquels seront dédiés des personnels qualifiés, en particulier les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, et les inspecteurs de la jeunesse et des sports. Les tâches administratives d'exécution seront mutualisées au sein des ces nouvelles entités et permettront aux agents de catégorie A d'exercer pleinement leurs missions d'appui aux politiques et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette évolution se traduira donc par une rationalisation des fonctions « support » et plus généralement par une optimisation des moyens destinés à accompagner les dispositifs développés vis-à-vis des publics jeunes. La nouvelle organisation territoriale répond donc au souci exprimé de ne pas déqualifier les fonctions de certains agents alors même que leur expertise est requise dans les domaines du sport, du milieu associatif et de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64608

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11108

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 394